



Cinémémoire  
11, rue Commandant Mages  
13001 Marseille  
FRANCE  
Tél: +33 (0)4 91 62 46 30  
infocm@cinememoire.net

## **Conditions de vente d'images de Cinémémoire, la cinémathèque des films amateur de Marseille**

### **I - DROITS D'UTILISATION DES DOCUMENTS**

- 1) Le droit s'applique à l'utilisation des documents dans une seule oeuvre. Le titre de cette oeuvre doit être expressément désigné sur le contrat de cession; en cas de changement de titre, l'utilisateur est tenu d'en avertir préalablement Cinememoire. La réalisation d'une nouvelle version de l'oeuvre implique de nouveau le paiement des droits.
- 2) La durée des droits d'utilisation accordée est calculée à dater du jour de la livraison de l'élément correspondant au montage définitif, ou de la première diffusion de l'oeuvre concernée, si cette date est indiquée sur le contrat.
- 3) L'utilisateur s'engage à ne pas faire un usage des documents livrés susceptible de léser les droits légitimes des tiers ou de détourner ces documents de leur caractère de film de famille et d'amateurs. Il s'engage également à ne pas porter atteinte, par le montage ou le commentaire, ni aux droits de la personnalité d'une personne qui serait citée ou dont l'image serait utilisée, ni au moral des auteurs.
- 4) L'utilisateur s'engage à faire figurer au générique de l'oeuvre dans laquelle les documents seront utilisés, la mention suivante : « Documents d'Archives : CINEMEMOIRE.NET ».
- 5) Les images sont livrées avec le logo de Cinémémoire, sauf autorisation exceptionnelle pour une oeuvre à caractère artistique ou fictionnelle, à préciser dans le contrat de cession

### **II - FRAIS TECHNIQUES**

Toute commande implique le tirage d'un dvd timecodé (qui sert de copie-travail et de relevé des time-codes) et d'un élément correspondant au montage définitif livré sur le support vidéo qui aura été choisi au moment de la commande (fichiers dv-pal en .mov, fichiers apple prores 4 :2 :2 en .mov, ou cassettes DVcam). Les

éléments correspondant au montage définitif sont tenus pendant six mois à disposition de la clientèle; passé ce délai, Cinememoire procède à leur destruction.

### III - PRIX

Les droits d'utilisation sont facturés à la minute, avec un minimum d'une minute par commande et par oeuvre dans laquelle les documents sont utilisés. Au-delà de ce minimum, facturation toutes les 30 secondes. Plusieurs documents sont cumulables dans une minute. Chaque extrait de séquence est facturé par tranche de 10 secondes minimum.

L'élément correspondant au montage définitif sera remis dès paiement des droits d'utilisation. Aucune chute n'est acceptée en retour et la facture qui aura été acquittée au moment de la livraison ne peut en aucun cas être modifiée.

### IV - MISE A DISPOSITION

La copie-travail sera mise à la disposition du client dès le paiement des frais techniques afférents à la commande.

Les éléments définitifs seront mis à la disposition du client dès la contrat de cession signé et le paiement des droits d'utilisation correspondants et, le cas échéant, des frais techniques s'y rapportant.

Cinémémoire livre des fichiers qui sont issus de la numérisation de bobines de films amateur, dont la qualité et le degré de dégradation sont très variables. La numérisation à Cinémémoire a été effectuée soit, pour les plus anciens dépôts, avec une projection refilmée sur un mur, soit pour les dépôts ultérieurs à 2007, ou pour les dépôts qui ont pu être renumérisés, avec des flashscans SD de la marque MWA.

Considérant que les images cédées pour exploitation ont été visionnées au préalable par l'acquéreur en fichiers travail TCI dans la même qualité que les fichiers définitifs, l'acquéreur ne pourra en aucun cas reprocher à Cinémémoire la potentielle mauvaise qualité des images cédées.

### V - LITIGES

En cas de non respect des présentes conditions générales par l'utilisateur, les droits d'utilisation lui seront immédiatement retirés de plein droit sans préjudice de tous dommages et intérêts. Il devra restituer en ce cas immédiatement à CINEMEMOIRE l'ensemble des documents fournis ainsi que toutes les copies ayant pu être faites sur quelque support que ce soit.

Pour tous litiges entre les parties, la loi française et les Tribunaux de Marseille sont seuls compétents.

Lu et approuvé à mentionner  
Bon pour accord